



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat -Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil (à partir de la délibération 2025-80) Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand - Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

**DELIBERATION N° 2025 /82 (Code Nomenclature /412)****DATE** : 24 JUIN 2025**RAPPORTEUR** : Yves Mahaud**OBJET** : Modification du tableau des postes éligibles aux catégories A et B

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale ;

**VU** les Lignes directrices de gestion adoptées par la collectivité en juillet 2021, dont le Tableau des postes éligibles aux catégories A et B est l'un des principaux outils ;

**VU** la délibération n°2022/185 modifiant le tableau des postes éligibles aux catégories A et B,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial du 12 juin 2025.

M. Le Vice-Président présente le tableau joint en annexe. Il rappelle à l'assemblée que le fait pour un agent d'être éligible à un concours n'entraîne pas augmentation de grade : il faut pour cela que le poste soit créé au tableau des effectifs.

Dans un souci de lisibilité, pour les agents souhaitant passer les concours, comme pour les élus, le « tableau des postes éligibles aux catégories A et B » recense tous les postes fléchés A et B dans la collectivité, qu'ils soient pourvus par un agent de la catégorie fléchée ou pas.

Il s'agit bien de la catégorie souhaitée pour un poste et non de la catégorie de l'agent occupant le poste.

Ce tableau est un des outils des Lignes Directrices de Gestion. Aucun poste de A ou de B ne sera créé si le poste correspondant n'est pas fléché B dans ce tableau.

Le CST du 12 juin 2025, et la commission Administration Générale du 22 mai 2025, ont approuvé :

- L'éligibilité à la catégorie B de 5 postes « d'animateurs sportifs »
- L'éligibilité à la catégorie B du poste « chargée de l'administration générale »

Le tableau mis à jour présente donc 38 postes dont 19 postes pourvus par des agents de catégorie A et B, 15 postes « fléchés » B pourvus par des agents de catégorie C, 2 postes de catégorie B et 2 postes de catégorie A non pourvus. Les postes à pourvoir par des catégories B ou A apparaissent en grisé.

FILIERE	SERVICE	FONCTIONS	Niveau d'organisme	CATEGORIE du poste	POURVU	CATEGORIE ACTUELLE
Administrative	Administration générale	DGS	7	A	OUI	A
Administrative ou technique	Pôle aménagement développement	Directeur de pôle	6	A	NON	
Administrative	Pôle Service à la population	Directeur de pôle	6	A	OUI	A
Technique	Pôle technique	Directeur de pôle	6	A	NON	
Administrative	Pôle Administration générale	Directeur de pôle	6	A	OUI	A
Technique	Pôle des services techniques	Ingénieur Conseil Polyvalent	5	A	OUI	A

**AR Prefecture**

024-200040400-20250624-2025\_82-DE  
 Reçu le 30/06/2025

2025/82 du 24 juin 2025 - CCPR

FILIERE	SERVICE	FONCTIONS	Niveau d'organigramme	CATEGORIE du poste	POURVU	CATEGORIE ACTUELLE
Administrative ou technique	Aménagement	Responsable aménagement	5	A B	OUI	A
Administrative ou technique	Développement	Responsable développement	5	A B	OUI	A
Animation	Scolaire, séniors, intergénérationnel	Responsable du service	5	A B	OUI	B
Animation	ALSH CLSH familles	Responsable du service	5	A B	OUI	B
Technique	Patrimoine	Responsable du service	4	B	OUI	C
Administrative	Ressources Humaines	Responsable du Service	4	A B	OUI	B
Administrative	Aménagement	Chargé de l'habitat	4	B	OUI	A
Administrative	Aménagement	Responsable ADS	4	B	NON	
Administrative	Développement	Directrice OTI	4	A B	OUI	B
Sociale	Petite enfance	Responsable du service	4	A	OUI	A
Animation	Culture	Responsable du service	4	B	OUI	B
Animation	Sports	Responsable de l'équipe sportive	4	B	NON	
Administrative	Enfance jeunesse informatique	resp. informatique et facturations	4	B	OUI	B
Technique	Voirie	Responsable du service	4	B	OUI	B
Technique	Assainissement non collectif	Responsable du Service	4	B	OUI	C
Administrative	Marchés Publics	Responsable	4	B	OUI	B
Administrative	Finances	Responsable	3	B	OUI	B
Animation	Enfance-Jeunesse	Responsable de secteur	3	B	OUI	C
Animation	Enfance-Jeunesse	Responsable de secteur	3	B	OUI	C
Administrative	Autorisation du Droit des Sols	Instructeur	3	B	OUI	C
Administrative	Aménagement	Instructeur OPAH	3	B	OUI	B
Administrative	Aménagement	Instructeur OPAH	3	B	OUI	C
Administrative	Finances	Adjoint	3	B	OUI	C
Administrative	Office de tourisme	Chargé de mission attractivité touristique, promotion et animation	3	B	OUI	B
Administrative	Administration générale	Chargée de l'administration générale	3	B	OUI	C
Technique	Assainissement non collectif	Technicien du SPANC	2	B	OUI	C
Technique	Assainissement non collectif	Technicien du SPANC	2	B	OUI	C
Sportive	Sports	Animateurs sportifs	2	B	OUI	C
Sportive	Sports	Animateurs sportifs	2	B	OUI	C
Sportive	Sports	Animateurs sportifs	2	B	OUI	C
Sportive	Sports	Animateurs sportifs	2	B	OUI	C
Sportive	Sports	Animateurs sportifs	2	B	OUI	C

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de M. Le Vice-Président et après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la modification du tableau des postes fléchés A et B.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour :** 55

**Votes contre :** 0

**Abstentions :** 0

Publié le 03/07/2025

**La secrétaire de séance du 24 juin 2025**  
**Murielle Cassier**

Murielle CASSIER

**Le Président de la Communauté de**  
**Communes du Périgord Ribéracois**  
**Didier Bazinet**

